



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PREFET DE LA REGION CENTRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE LA REGION CENTRE

SERVICE REGIONAL
DE L'ALIMENTATION

Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 40 00 – Télécopie 02 38 77 40 00

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION TECHNIQUE D'OPERATEUR EN
FUMIGATION DES DENREES ET DES LOCAUX**

Conformément à l'arrêté du 4 août 1986 (modifié par les arrêtés du 5 mai 1988 et du 05 juillet 2006) fixe les conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et les dispositions particulières visant le bromure de méthyle, le phosphore d'hydrogène, le fluorure de sulfuryle, et de l'acide cyanhydrique.

le certificat n°: **CE11L0002**
a été délivré à : Monsieur TERRIEUX Philippe
adresse : 3 bis rue du Fourneau 45130 MEUNG SUR LOIRE

qui a été reconnu(e) apte à utiliser le phosphore d'hydrogène ainsi que le fluorure de sulfuryle pour la fumigation des denrées et des locaux.

Ce certificat est valable jusqu'au 25 avril 2016, et sera éventuellement renouvelé sur demande de l'intéressé.

Orléans, le **03 MAI 2011**

Le Directeur Régional adjoint de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Centre,

Par délégation,
Le Chef du Service Régional de l'Alimentation,


Anne DUFOUR